

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°

Date d'affichage : 06.08.2014

Date de Convocation : 25.07.2014

Objet : Projet d'éoliennes sur la Commune de MONTJARDIN

L'an deux mille quatorze

Le 04 Aout

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques AULOMBARD, Maire

Etaient présents : MM. **AULOMBARD. GAZZA. CARBONNEL. COSTE. GARROS. CANAL... PIERRON. LOFFICIER. RAZEYRE. AZAM, SARIEGE, CARBOU, BERENGUER**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mmes **BEAUVOIS. AMIEL**

Madame GAZZA a été élue secrétaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la loi, le commissaire enquêteur chargé du dossier a demandé qu'une délibération relative au projet des éoliennes sur la commune de MONTJARDIN, soit prise par le Conseil Municipal

Le Président demande au Conseil Municipal de délibérer :

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- **CONSIDERANT** qu'une délibération doit être prise rapidement,
- **CONSTATE** le vote suivant
- POUR : 2
- CONTRE : 4
- ABSTENTIONS : 7

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

LE MAIRE

Objet : Demande de subvention au Conseil Régional pour le dossier du musée minéralogique

L'an deux mille quatorze
Le 4 Août

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques AULOMBARD,
Maire

Etaient présents : MM. AULOMBARD. GAZZA. CARBONNEL. COSTE. GARROS. CARBOU. CANAL. AZAM. SARIEGE. PIERRON. LOFFICIER. RAZEYRE. BEAUVOIS

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : MM. AMIEL. BERENGUER

Madame GAZZA Annie a été élue secrétaire

Le Maire présente le projet d'un musée minéralogique sur la Commune de Chalabre.

Il précise qu'une collection exceptionnelle faisant partie de l'une des toutes premières collections françaises privées y serait exposée ce qui est par conséquent un atout majeur pour notre région tant au niveau économique que touristique.

Ce projet a été présenté à la Région et au Département à qui une subvention a été demandée.

Après la présentation de ce projet par le Fonds de Dotation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce dossier et sollicite la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises pour l'attribution d'une subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

LE MAIRE

Date d'affichage : 09.09.2014

Date de Convocation : 04.09.2014

Objet : Demande de subvention au Conseil Général pour le dossier du musée minéralogique

L'an deux mille quatorze
Le 4 Août

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques AULOMBARD,
Maire

Etaient présents : MM. **AULOMBARD. GAZZA. CARBONNEL. COSTE. GARROS. CARBOU. CANAL. AZAM. SARIEGE. PIERRON. LOFFICIER. RAZEYRE. BEAUVOIS**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : MM. **AMIEL. BERENGUER**

Madame GAZZA Annie a été élue secrétaire

Le Maire présente le projet d'un musée minéralogique sur la Commune de Chalabre.

Il précise qu'une collection exceptionnelle faisant partie de l'une des toutes premières collections françaises privées y serait exposée ce qui est par conséquent un atout majeur pour notre région tant au niveau économique que touristique.

Ce projet a été présenté à la Région et à la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises à qui une subvention a été demandée.

Après la présentation de ce projet par le Fonds de Dotation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce dossier et sollicite le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

LE MAIRE

Objet : Concours du receveur municipal / attribution d'indemnité

L'an deux mille quatorze
Le 4 Août

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques AULOMBARD,
Maire

Etaient présents : MM. AULOMBARD. GAZZA. CARBONNEL. COSTE. GARROS. CARBOU. CANAL. AZAM. SARIEGE. PIERRON. LOFFICIER. RAZEYRE. BERENGUER

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : MM. AMIEL. BEAUVOIS

Madame GAZZA Annie a été élue secrétaire

Le Conseil Municipal

- **Vu** l'article 97 de la loi n° 82.2013 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- **Vu** le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat
- **Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires
- **Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Décide

- **De demander** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- **D'accorder** l'indemnité de conseil au taux de..... par an
- **Que cette indemnité** sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Jonathan ASARO
- **De lui accorder** également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

LE MAIRE

Objet : Mission d'étude : Lac de Montbel – Lac de Chalabre

L'an deux mille quatorze

Le 4 Août

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques AULOMBARD,
Maire

Etaient présents : MM. AULOMBARD. GAZZA. CARBONNEL. COSTE. GARROS. CARBOU. CANAL. AZAM. SARIEGE. PIERRON. LOFFICIER. RAZEYRE. BERENGUER

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : MM. AMIEL. BEAUVOIS

Madame GAZZA Annie a été élue secrétaire

Le Maire rappelle au Conseil la réalisation du lac de Chalabre en 1981 et celle du lac de Montbel en 1984.

Il fait savoir que ces deux réalisations devaient avoir un impact touristique et économique appréciables et durables pour la commune de Chalabre et ses environs.

Cependant l'évolution touristique et économique défavorable n'ont pas permis d'atteindre certains objectifs et de développer des projets d'aménagement et de mise en œuvre de différentes actions.

Le Président souligne le fait que le potentiel de dynamisation de ces deux structures existe et qu'il serait judicieux d'étudier ces axes permettant ainsi d'envisager la mise en œuvre d'un programme ou d'un plan de développement.

Pour mener à bien cette mission couplée, le Maire propose de faire appel à un homme de l'art chargé d'analyser les deux secteurs visés, d'étudier leurs différentes interactions et mettre en valeur l'impact pour un développement dynamique et durable de la commune en matière de tourisme et d'économie.

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'offre de la mission présenté par Monsieur Patrice GASTINEAU, Conseil Paris/Montplaisir 11230 STE COLOMBE/Hers estimé à 9.600 € TTC tout en rappelant que celui-ci, sollicité dans une récente mission par la Commune avait donné entière satisfaction.

Après avoir donné tous les détails de cette mission et le contenu des diverses prestations, le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- **CONSIDERANT** tout l'intérêt pour la commune d'une telle mission d'étude concernant les Lacs de Montbel et de Chalabre
- **CONSIDERANT** que le potentiel de développement de ces deux structures mérite une étude et une analyse pour une mise en œuvre d'aménagements éventuels.

- **CONSIDERANT** que les interactions des deux projets peuvent être bénéfiques et avoir des impacts économiques et touristiques sur le chalabrais s'appuyant sur une stratégie de valorisation
- **APRES** avoir pris connaissance du contenu de la mission présentée par Patrice GASTINEAU Conseil 11230 STE COLOMBE/HERS et du montant des honoraires évalués à 9.600 € TTC
- **ACCEPTE** de lui confier l'étude couplée lac Montbel et Chalabre selon les modalités consignées dans sa proposition.
- **AUTORISE** son Président à signer les documents présentés ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

LE MAIRE

Objet : Travaux de réfection Monument aux Morts

L'an deux mille quatorze

Le 4 Août

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques AULOMBARD,
Maire

Etaient présents : MM. **AULOMBARD. GAZZA. CARBONNEL. COSTE. GARROS. CARBOU. CANAL. AZAM. SARIEGE. PIERRON. LOFFICIER. RAZEYRE. BERENGUER**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : MM. **AMIEL. BEAUVOIS**

Madame GAZZA Annie a été élue secrétaire

Le Maire propose au Conseil Municipal la réfection du Monument aux Morts. Ces travaux consistent au sablage du monument ainsi que la réfection des plaques comportant les écritures.

Des aides sont possibles par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ainsi que par le Souvenir Français.

C'est un devoir de mémoire par rapport à nos morts.

Un devis va être demandé à Monsieur ESCANDE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- **CONSIDERANT** que ce projet est un devoir de mémoire,
- **CONSIDERANT** que de aides financières sont possibles auprès des organismes cités ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à demander un devis à Monsieur ESCANDE
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

LE MAIRE